



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 1^{er} septembre 2020

Dengue à La Réunion : le nombre de cas se stabilise

Avec 14 cas de dengue confirmés du 17 au 23 août, la circulation de la dengue se poursuit dans l'île. Après une baisse observée, le nombre de cas se stabilise aux alentours d'une vingtaine de cas depuis quelques semaines. 14 communes sont toujours concernées, principalement dans l'Ouest, à La Possession et dans le Nord à Saint Denis. La préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance des gestes de prévention pour freiner la circulation du virus durant cet hiver austral : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, consulter un médecin en cas de symptômes, se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques.

Situation épidémiologique au 1^{er} septembre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Sur les 15 derniers jours :

- 14 communes ont recensé des cas, avec des principaux foyers de dengue dans l'Ouest à La Possession et dans le Nord à Saint Denis.
- 10 communes n'ont pas rapporté de cas : Sainte Marie, Salazie, La Plaine des Palmistes, Sainte Rose, Bras Panon, Etang Salé, L'Entre deux, Saint Joseph, Saint Philippe.

Les principaux cas enregistrés :

Région Ouest (64% des cas)

- **Saint Leu** (Colimaçons, Quartiers Pécheurs, Butor, Chemin Diale)
- **Trois Bassins** (Grande Ravine, centre ville)
- **Le Port** (Cœur Saignant, Cité Cotur)
- **Saint Paul** (Carosse, Bernica, Guillaume)
- **La Possession** (Moulin joli, Sainte-Thérèse, centre ville)

Région Sud (16%)

- **Les Avirons** (Barouty)
- **Le Tampon** (Bras-Creux)
- **Saint-Louis** (les Makes)

Depuis le début de l'année

- **Près de 15 700 cas** autochtones confirmés
- **665 hospitalisations**
- **1 745 passages aux urgences**
- **19 décès**
(dont 9 directement liés à la dengue)

Région Nord (14%)

- **Saint-Denis** (La Redoute, Centre-Ville, le Brûlé, Sainte-Clotilde)
- **Sainte- Marie** (Duparc)
- **Sainte-Suzanne** (Quartier Français)

Région Est (5 %)

- **Saint Benoît** (Petit Saint Pierre)
- **Saint André** (Ti Bazar)
- **Bras Panon** (Rivière des Roches)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Eliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...
- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques**

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974